



Septembre 2023

Session de PRÉPARATION à la RETRAITE offerte par l'AREQ - CSQ pour l'année 2023-2024

Bonjour à toutes et à tous !

Au cours de l'année 2023-2024, l'AREQ et la CSQ offriront différents choix pour les sessions de préparation à la retraite. Ces sessions seront offertes soit virtuellement ou en présentiels.

1. L'INSCRIPTION

L'inscription se fait directement sur le site Internet de l'AREQ.



Pour vous inscrire, vous devez aller sur le site Internet de l'AREQ à l'adresse suivante :

<http://areqspr.gofino.ca>

Rendez-vous à la section qui vous intéresse soit *Sessions virtuelles* ou *Sessions en présentiel*.

Lorsque vous choisissez *Sessions virtuelles*, vous devez cliquer sur *Inscriptions – Automne 2023/Hiver 2024*, ensuite cliquer sur *Inscrivez-vous*. Vous aurez à inscrire les informations demandées et ensuite choisir une date pour chaque sujet offert. Dans la case *Nom du syndicat*, vous devez choisir le *Z66 – SERV – Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil* et ensuite remplir les cases requises. Si l'un des sujets ne vous intéresse pas, vous devez cocher *Aucun choix*. Cliquer sur *M'inscrire* pour terminer votre inscription.

Lorsque vous choisissez *Sessions en présentiel*, cliquer sur la session à laquelle vous désirez participer et ensuite cliquer sur le bouton *Inscrivez-vous*. Dans la case *Nom du syndicat*, vous devez choisir le *Z66 – SERV – Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil* et ensuite remplir les cases requises. Cliquer sur *M'inscrire* pour terminer votre inscription.

**VEUILLEZ VOUS INSCRIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE,
CAR LES PLACES SONT LIMITÉES ET S'ENVOLENT RAPIDEMENT !**

2. LES SUJETS ET DATES DES PRÉSENTATIONS VIRTUELLES

Les sessions de préparation virtuelles sont de 19 h à 20 h 30, **sauf pour le sujet *Régimes de retraite*** qui est offert le samedi de 9 h à 11 h 30. Vous ne devez choisir qu'une seule date par sujet.

Adaptation psychosociale et santé : Mercredi 4 octobre 2023
Mardi 16 janvier 2024

Questions juridiques : Mercredi 11 octobre 2023
Mardi 23 janvier 2024

Assurances : Mercredi 18 octobre 2023
Mardi 30 janvier 2024

Questions financières : Mercredi 1^{er} novembre 2023
Mardi 6 février 2024

Régimes de retraite : Samedi 4 novembre 2023
Samedi 10 février 2024

3. LE CONTENU DE LA SESSION EN PRÉSENTIEL

- Présentation de l'AREQ ;
- Questions juridiques ;
- Adaptation psychosociale et santé ;
- Questions financières ;
- Assurances ;
- Régimes de retraite.

4. LA DURÉE DE LA SESSION EN PRÉSENTIEL

L'accueil débute à 18 h le vendredi soir pour ensuite amorcer la session à 18 h 45 jusqu'à 21 h 45. Celle-ci se continue le samedi de 9 h à 16 h.

5. DATE DE LA SESSION OFFERTE EN PRÉSENTIEL

<p>BOUCHERVILLE 5 et 6 avril 2024 Hôtel Plaza Boucherville 1550, boulevard de Montarville Boucherville (Québec) J4B 5Y3</p>	<p>HÉBERGEMENT Hôtel Plaza Boucherville 1550, boulevard de Montarville Boucherville (Québec) J4B 5Y3</p>
---	---

6. LA CLIENTÈLE

Seulement les enseignantes et les enseignants qui prendront leur retraite d'ici le **30 juin 2026**.
Le nombre de sessions étant moindre qu'à l'habitude, c'est pourquoi nous privilégierons celles et ceux qui sont plus près de leur retraite.

Ces sessions s'adressent aux membres des syndicats affiliés à la CSQ.

La conjointe ou le conjoint d'un membre est invité à participer sous réserve du paragraphe précédent.

7. LES FRAIS D'INSCRIPTION

Les couts d'inscription pour les sessions en vidéoconférence sont de 50 \$ pour les membres (aucuns frais pour les personnes conjointes).

Les couts d'inscription pour les sessions en présentiel sont de **60 \$ pour le membre CSQ et de 70 \$ pour la conjointe ou le conjoint non membre CSQ.**

Ces frais sont payables lors de l'inscription sur le site Internet de l'AREQ au <http://areqspr.gofino.ca>.

8. LES AUTRES FRAIS

Pour les sessions en présentiel, les frais de séjour et de déplacement sont à la charge des participantes et participants. Les réservations de chambres (30 jours à l'avance) doivent être faites par les participantes ou les participants **en mentionnant que vous faites partie du groupe AREQ.**

Toute personne MEMBRE du SERV qui aura assisté à une session en présentiel pourra réclamer un montant fixe de deux-cent-cinquante dollars (250 \$) pour compenser les frais encourus.

Toute personne MEMBRE du SERV qui aura assisté à une session virtuelle pourra réclamer un montant fixe de cinquante dollars (50 \$) pour compenser les frais d'inscription.

Toute réclamation doit être accompagnée de votre courriel de confirmation de paiement et du formulaire de dépenses du SERV que vous devez signer et retourner au syndicat, soit par le courrier interne du centre de services scolaire, soit numérisé à l'adresse courriel claudine@servaudreuil.net, soit par courrier à l'adresse suivante : 2239, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare, Québec, J7T 2H5 (*formulaire disponible au syndicat*).

Bonne session !

Isabelle Gariépy, vice-présidente